

# DELIBERATION

94 (7.1)

Le 23 novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du Pôle Culturel Le Kiosque à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, COLOMBO.

**Procurations** : Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

**Absent** : Monsieur JACOB

**Secrétaire** : Madame FABRE

-----  
**Objet** : Budget Commune 2019- affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 42 du 16 juillet 2020, l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Il est aujourd'hui nécessaire de rectifier le montant de la reprise sur le résultat du SIPAB qui s'élève à 927 919,02 € au lieu de 1 759 143, 84 € et de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement qui en découle.

Le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement déterminé comme suit :

résultat de l'exercice 2019	4 045 129,91 €
résultat reporté 2018	3 789 634,10 €
<b>total excédent de fonctionnement au 31/12/2019</b>	<b>7 834 764,01 €</b>
Reprise du résultat du SIPAB suite à la dissolution	7 440,26 €
<b>Résultat final (excédentaire)</b>	<b>7 842 204,27 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201124-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

94 (7.1)

Monsieur le Maire rappelle que le besoin de financement en investissement au 31/12/19 est de :

Sur résultat 2019	- 2 836 570,40 €
Sur résultat 2018	+ 52 323,11 €
Sur report engagements 2019 sur 2020	-3 112 322,00 €
<b>total du besoin de financement au 31/12/2019</b>	<b>5 896 569,29 €</b>
Reprise résultat du SIPAB suite à la dissolution	+ 927 919,02 €
<b>Résultat final (déficitaire)</b>	<b>- 4 968 650,27 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n° 42 du 16 juillet 2020,
- **DECIDE** d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

↔ en affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement des investissements (compte 1068) : **4 968 650,27 €**

↔ en solde disponible : affectation à l'excédent reporté  
Au compte 002 recettes section de fonctionnement pour : **2 873 554 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 novembre 2020

Le Maire,  
François DRIOL

